Tugod fenevière

A: 25 NOV 92

F.A.A. R.C.A. F.W.M. D. P.V.S. H. V. O. H.Z.C. B.E. M.L.P. P.V.S. H. V. D. H. V. D. H.Z.C. B.E. M. L. P. V. D. H.Z.C. B.E. M. D. H. V. D. H.Z.C. B.E. M. D. H.Z.C. B.E. M. D. H.Z.C. B.E. M. D. H. V. D. H.Z.C. B.E. M. D. H. V. D. H.Z.C. B.E. M. D. H. V. D. H. V.

Chili

Monsieur le Président,

Le respect des droits de l'homme partout dans le monde est une cause qui me tient à coeur, c'est pourquoi je suis membre d'Amnesty International. L'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500e anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, donne à Amnesty International une occasion propice d'attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme perpétrées à l'encontre des populations indigènes des Amériques.

Dans ce contexte, j'ai pris connaissance de l'exécution extrajudiciaire de Nelson Vladimiro Curiñir Lincoqueo en 1973 et des investigations menées par les autorités actuelles sur les circonstances de sa mort. Je me félicite de la volonté des autorités de faire la lumière sur ce cas, et je souhaite que toute la vérité émerge au grand jour et que les auteurs de ce meurtre soient traduits en justice. Il serait bon que toutes les violations des droits de l'homme commises au Chili fassent également l'objet d'une enquête. Amnesty International estime, en outre, que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclair-cissement des cas de violations commises dans le passé et qu'elle devrait donc être abrogée.

J'espère que les autorités chiliennes auront à coeur de faire la lumière sur toutes les violations des droits de l'homme au Chili et de traduitre les responsables en justice, afin d'éviter que l'impunité ne favorise la torture et la violence.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération.

fright